

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE SANCY ARTENSE

Réunion du Conseil d'Administration Séance du 15 janvier 2009

Présents

STRUCTURES / COMMUNES	TITULAIRES	EXCUSÉS	POUVOIRS
St-Genès Champespe	Mme Corinne GATIGNOL		
Saint-Sauves	M. Claude BRUT		
Saint-Donat	M. François MARION		
Tauves	Mme Christiane BONHOMME		
Bagnols	Mme Sophie HUMEAU		
UDAF	Mme Mireille CHARBONNEL		
CLIC		Mme Christiane GAYDIER	
ADAPEI		Mme Nadine GATIGNOL	
Croix Marine		Mme Marie-Jeanne MADEUF	

Étaient également présents:

- Thierry LEGOUFFE
 - Odile PAGENEL
 - Ludivine GIRAL
- Hôtel les Voyageurs,
Sancy Artense Communauté,
Sancy Artense Communauté.

Secrétaire de séance: Ludivine GIRAL.

Ordre du jour

I. PORTAGE DE REPAS.....2

II. CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT.....2

I. PORTAGE DE REPAS

● Bilan de la nouvelle organisation fonctionnant depuis fin octobre 2008

Monsieur le Président rappelle au Conseil la nouvelle organisation depuis octobre 2008 du portage de repas et remercie Monsieur LEGOUFFE de participer à la réunion afin de dresser un premier bilan du service.

Il ajoute que cette organisation est pour l'instant tout à fait satisfaisante.

Monsieur LEGOUFFE, à son tour, dresse un bilan du service de portage. Il n'y a pas de problèmes particuliers, les premiers mois de travail sont satisfaisants.

Il demande si la Communauté pourrait éventuellement investir dans quelques boîtes supplémentaires, afin d'éviter de se retrouver saturé les jours de long week end.

Monsieur LEGOUFFE ajoute qu'il va prochainement essayer de faire livrer un repas avec plats sous vide, afin de préparer les usagers à ce type de plat. Ceci permettra notamment lors des week end avec jour férié de pouvoir livrer pour 3 jours.

Pour conclure, Monsieur le Président indique qu'un article présentant cette nouvelle organisation sera inséré dans la prochaine lettre de la Communauté et dans La Montagne.

II. CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

● Consultation pour le recrutement d'un hébergeur et d'un animateur

Consultation lancée selon un marché à procédure adaptée,

Consultation lancée le 27 novembre 2008,

Réception des offres le: vendredi 9 janvier à 16h00

Marché alloti en 2 lots:

- Lot 1: Animation du CLSH
- Lot 2: Hébergement et restauration

- Lot 1: Animation du CLSH

2 offres: UFCV et AROEVEN

UFCV:

- Acte d'engagement signé, CCTP paraphé (*adéquation avec le PEL, continuité du service, personnel qualifié, activités et mini camps adaptés*)
- 12 500 € TTC pour CLSH + 3 933 € TTC pour mini camps, soit au total 16 433 € TTC

AROEVEN:

- Acte d'engagement signé, proposition de gestion sous forme d'une convention (*adéquation avec le PEL, continuité du service, personnel qualifié, activités et mini camps adaptés*)
- 15 371 € TTC + 400 € (*adhésion AROEVEN*) – coût mini camps non précisé

coût de la prestation calculé sur une base de:

période d'ouverture pour 2009: du lundi 6 juillet au vendredi 21 août, soit 34 jours de fonctionnement.

18,9 enfants en moyenne par jour et 643 journées de fonctionnement en CLSH

11,3 enfants en moyenne par jour et 170 journées de fonctionnement en mini camps

(nombre d'enfants par jour calculé en fonction des effectifs des années précédentes)

Le Conseil d'Administration décide de se prononcer favorablement quant à l'offre la plus économiquement avantageuse et de retenir comme prestataire pour l'animation

du CLSH: l'UFCV. Le Conseil d'Administration émet toutefois la réserve suivante: le contrat devra être bien établi, avec une annexe mentionnant l'ensemble des conditions permettant le succès du CLSH pour les 3 ans à venir. Une réunion pour la mise en place du Centre sera organisée, entre l'UFCV et le CIAS.

- Lot 2: Hébergement du CLSH

l offre: La Maison Saint Joseph

Maison St Joseph:

- Acte d'engagement signé, CCTP paraphé		
- mise à disposition de locaux	84,92 € TTC	(2008: 80,00 €)
- restauration (jour/enfant)	9,80 € TTC	(2008: 9,30 €)
- dîner animateurs soir	8,90 € TTC	(2008: 8,90 €)

Détail du calcul du coût HT:

hébergement	71 € HT X 7 semaines	= 497,00 € HT
restauration	8,19 € HT X 25 enfants X 34 jours	= 6961,50 € HT
Total HT		7458,50 € HT
Total TTC		8920,36 € TTC

(coût 2008: 8268,00 € TTC)

Monsieur le Président donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de Tauves concernant la situation fiscale de la Maison St Joseph et mentionnant que celle-ci est parfaitement en règle sur le plan fiscal, dans la mesure où elle n'est pas assujettie à la TVA.

Monsieur BRUT indique que pour les activités concurrentielles, cette structure devrait payer une taxe professionnelle.

Monsieur le Président indique, que ne récupérant pas la TVA, le montant doit revenir sensiblement au même.

Monsieur BRUT confirme.

Le Conseil d'administration décide de se prononcer favorablement quant à l'offre de la Maison St Joseph.